

MULTINATIONALE : LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)



ETUDE DU PROJET DE CORRIDOR DE TRANSPORT PRAIA - DAKAR-ABIDJAN

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

SELECTION D'UN CONSULTANT POUR REALISER UNE ETUDE VISANT A DETERMINER UN COULOIR OPTIMAL POUR L'AUTOROUTE DU CORRIDOR DAKAR-ABIDJAN

1. La Commission de la CEDEAO a reçu un don du Fonds de préparation des projets d'infrastructure du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique ("NEPAD- IPPF"), avec la Banque africaine de développement comme administrateur du fonds, pour couvrir le coût des études sur le projet de corridor de transport Praia-Dakar-Abidjan et a l'intention d'utiliser une partie du montant du don pour financer le contrat de service des consultants chargés de **la réalisation de l'Etude de détermination d'un couloir optimal pour l'Autoroute du Corridor Dakar-Abidjan**.

2. Les services prévus dans le cadre de ce contrat comprennent principalement les points suivants : (i) une évaluation du Corridor pour illustrer l'état actuel du réseau routier proposé en tenant compte des plans immédiats et futurs des Etats membres pour réhabiliter ou construire des tronçons de l'autoroute sur de nouveaux tracés ; et (ii) la détermination du tracé optimal en utilisant une approche multicritères dans le choix entre les options de la route dans chaque Etat membre du Corridor Dakar-Abidjan pour des considérations d'investissement ; cette analyse des critères comprendra une évaluation des impacts économiques, environnementaux et sociaux et des estimations de coûts approximatifs ; et (iii) la proposition d'un allotissement réaliste du tracé optimal aux fins d'une étude exhaustive de faisabilité.

3. Les études seront menées sur une longueur estimée à 3 164 km, répartie comme suit :

- i. **Sénégal** : **Partie 1** : Dakar-Kaolack-Karang (Frontière de la Gambie) (276km) et **Partie 2** : Frontière de la Gambie -Seleti-Bignona-Ziguinchor-Mpak (Frontière de la Guinée Bissau) (114km)
- ii. **La Gambie** : **Partie 1** : Amdallai-Bara-Banjul (25km) et **Partie 2** : Banjul-Mandinaba-Jiboro (64km)
- iii. **Guinée Bissau** : Mpack-Safim-Bissau-Nhacra-Quebo-Mampata-Frontière de la Guinée (347km)
- iv. **Guinée** : Frontière de la Guinée Bissau-Boke-Conakry-Forecariah-Pamelap- Frontière de la Sierra Leone (483km)
- v. **Sierra Leone** : Frontière de la Guinée-Gbalamuya-Rogbere Junction- Masiaka-Bo-Bandajuma-Gendema-Frontière du Liberia (428km)
- vi. **Liberia** : Frontière de la Sierra Leone-Bo Waterside-Monrovia-Gbarnga-Ganta-Tappita-Toe-Zamu- Frontière de la Côte d'Ivoire (637km)
- vii. **Côte d'Ivoire** : Frontière du Liberia- Barrage Pekan-Touleupleu-Bloléquin-Guiglo-Duékoué-Daloa-Bouaflé-Yamoussoukro.

Tous les tracés et distances présentés ci-dessus sont indicatifs et soumis à la confirmation éventuelle des tracés par les Etats membres et les Consultants.

4. La durée totale des études est estimée à dix (10) mois.

5. La Commission de la CEDEAO invite maintenant les Consultants (cabinets spécialisés dans les études techniques d'infrastructures de transport) à soumettre leur manifestation d'intérêt pour les services décrits ci-dessus. Tous les Consultants éligibles et qualifiés intéressés doivent fournir des informations sur leurs qualifications et leurs expériences, en démontrant qu'ils sont qualifiés pour fournir des services similaires. Les critères d'élaboration de la liste restreinte sont les suivants : (a) expériences dans les travaux routiers (études, supervision, assistance technique) au cours des dix (10) dernières années ; (b) expériences dans les études techniques et/ou supervision de travaux d'ouvrages de franchissement ou de carrefours dénivelés (passages supérieurs) au cours des dix (10) dernières années ; (c) expériences dans les études ou supervision d'infrastructures de transport financées par des bailleurs de fonds (réhabilitation, construction ou mise à niveau) au cours des dix (10) dernières années ; (d) expériences en Afrique subsaharienne ; (e) Liste du Personnel Clé proposé ; (f) ressources informatiques (logiciels spécialisés) ; (g) capacité à produire des rapports et tous autres documents pertinents sur l'étude en anglais, français et portugais.

NB : Chaque référence doit être résumée dans une fiche projet et ne sera prise en compte que si le candidat joint des pièces justificatives indiquant les coordonnées des autorités contractantes afin de faciliter la vérification des informations fournies : Extraits du contrat (page de couverture intérieure et page avec les signatures) OU Attestation de bonne exécution.

6. Les consultants peuvent se regrouper pour augmenter leurs chances de qualification.

7. Les critères d'éligibilité, l'élaboration de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de politique de passation des marchés de la Banque Africaine de Développement (daté d'octobre 2015), disponible sur le site Internet de la Banque : <http://www.afdb.org>. La procédure de sélection sera fondée sur la méthode de sélection basée sur la qualité (SBQ), et une liste restreinte de six (6) bureaux qui présentent les meilleurs profils sera établie après la manifestation d'intérêt.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses électroniques mentionnées ci-dessous pendant les heures de travail : 08h00 à 16h00, Heure du Nigéria, (GMT+1) du lundi à vendredi (sauf les jours fériés) : sbangoura@ecowas.int avec copie à : procurement@ecowas.int; amaliki@ecowas.int; cappiah@ecowas.int; ikkamara@ecowas.int, vtulay@ecowas.int, pqueye@ecowas.int

9. Les manifestations d'intérêt doivent être remises en version papier (une (1) originale plus quatre (4) copies) en personne, ou par courrier recommandé à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **(20, Septembre 2021) à 11h00 (GMT+1), Heure du Nigeria** et doivent porter clairement la mention : “**Sélection d'un Consultant pour Réaliser une Etude visant à Déterminer un Couloir Optimal pour l'Autoroute du Corridor Dakar-Abidjan**”. En outre, des copies électroniques sauvegardées sur des supports appropriés (clés USB) doivent être incluses dans le paquet.

A remettre en personne ou par courrier recommandé à :

**Division des Marchés Publics,
Direction de l'Administration Générale,
1er étage au siège de la Commission de la CEDEAO,
Plot 101, Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro District, Abuja, NIGERIA.**

Les demandes d'informations complémentaires ou d'éclaircissements peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse mentionnée au point (6) ci-dessus.

10. Les langues de travail sont l'anglais, le français et le portugais. La manifestation d'intérêt sera soumise en anglais ou en français.

Commissaire en charge de l'Administration Générale et des Conférences